



CONSEIL COMMUNAL

Jeudi 23 janvier – 18 heures

salle du Conseil de l'Hôtel de ville
(1er étage de la Maison des Citoyens)

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Modifications apportées à l'ordre du jour du Conseil communal :

SEANCE PUBLIQUE

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS :

A) Points examinés en séance publique

- 73.3. Temploux-Suarlée: arrêtons le carnage chaussée de Nivelles** (M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant)
- 73.4. Amiante au palais de justice de Namur** (Mme G. Grovonius, Conseillère communale PS)
- 73.5. Un marché de Noël accessible à tous les citoyens!** (Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS)

B) Points examinés à huis-clos (*)

3 sujets seront abordés en deux points à huis-clos (**73.6. et 73.7.**), conformément aux dispositions prévues dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

(*) **CDLD, L1122-21:** "La séance du conseil communal n'est pas publique lorsqu'il s'agit de questions de personnes. Dès qu'une question de ce genre est soulevée, le président prononce immédiatement le huis clos.